

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2003

EPREUVE D - PARTIE I

Cette épreuve contient :

- | | |
|-------------------|---------------|
| * Question 1 - 10 | 2003/DI/f/1-5 |
| - Question 1 : | 4 points |
| - Question 2 : | 4 points |
| - Question 3 : | 4 points |
| - Question 4 : | 6 points |
| - Question 5 : | 5 points |
| - Question 6 : | 4 points |
| - Question 7 : | 4 points |
| - Question 8 : | 5 points |
| - Question 9 : | 6 points |
| - Question 10 : | 3 points |

TOTAL : 45 POINTS

- | | |
|---|---------------|
| * Annexe : Calendrier pour 2002 et 2003 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces | 2003/DI/f/6-7 |
|---|---------------|

45 % des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 55 % à la partie II.

Question 1

(4 points)

La division d'examen a décidé de rejeter une demande de brevet européen. L'OEB a envoyé la décision datée du 06.12.2002 au mandataire du demandeur, sans avertissement selon lequel la décision peut faire l'objet d'un recours.

Le 06.03.2003, le demandeur charge son mandataire de former un recours.

Un tel recours serait-il recevable ?

Question 2

(4 points)

a) Le demandeur X a déposé une demande de brevet européen EP1. Le 27.12.2002, le demandeur acquitte les taxes de délivrance et d'impression et produit une traduction des revendications conformément à la règle 51(4) CBE. Le 02.01.2003, X souhaite déposer une demande divisionnaire relative à EP1. Est-ce possible ?

b) Le demandeur X a déposé une demande de brevet européen EP2. La mention de la délivrance du brevet européen sera publiée le 23.04.2003. Jusqu'à quel moment une demande divisionnaire relative à EP2 peut-elle être déposée ?

c) Une opposition formée contre un brevet européen EP3 est en instance. Est-il possible de déposer une demande divisionnaire concernant EP3 ?

Question 3

(4 points)

Un recours a été valablement formé par l'unique requérant (opposant) contre la décision de la division d'opposition de maintenir le brevet sous une forme modifiée.

Le 11.03.2003, à 16 h 09, l'OEB a reçu de l'unique requérant une télécopie par laquelle celui-ci retirait son recours. Le même jour, à 20 h 12, l'OEB a reçu une télécopie d'un tiers qui produisait une déclaration d'intervention selon l'article 105 CBE, avec l'ordre de prélever les taxes d'opposition et de recours de son compte courant. Le 18.03.2003, l'OEB a dûment reçu la confirmation des deux télécopies.

Quelle est la situation juridique ?

Question 4

(6 points)

Un client espagnol, qui a formé une opposition contre un brevet européen, vous demande de le représenter au cours d'une procédure d'opposition devant l'OEB. Aujourd'hui, le 26.03.2003, vous recevez le dossier et remarquez ce qui suit :

- La mention de la délivrance du brevet a été publiée le 19.06.2002. L'opposition a été formée en espagnol par télécopie adressée à l'OEB le 14.03.2003.
- Le montant de EUR 488 correspondant à la taxe d'opposition a été crédité sur le compte bancaire de l'OEB le 20.03.2003. Un ordre de virement a été donné en bonne et due forme à une banque espagnole le même jour que la télécopie a été envoyée.

Quelles sont les démarches nécessaires pour s'assurer que l'opposition a été valablement formée ?

Question 5

(5 points)

Aujourd'hui, le 26.03.2003, votre client japonais vous demande de faire entrer dans la phase régionale devant l'OEB une demande PCT qui avait été déposée en japonais auprès de l'Office japonais des brevets le 28.08.2001 et qui revendiquait valablement la priorité d'une demande de brevet japonaise datée du 28.08.2000. L'examen préliminaire international a été effectué par l'Office japonais des brevets.

En raison d'une surcharge de travail au service de traduction de votre client, il vous est signalé que vous recevrez la traduction anglaise de la demande PCT le 15.04.2003.

Comment procéderiez-vous pour faire entrer la demande dans la phase régionale, tout en limitant au minimum les coûts pour votre client ?

Question 6

(4 points)

Monsieur A produisait des jouets réalisés dans un matériau plastique P. Un brevet européen a été délivré à son concurrent B, ce brevet européen comporte deux revendications, la revendication 1 se rapporte à la composition de P et la revendication 2 à une méthode de fabrication de P.

Monsieur A a valablement formé une opposition contre le brevet de B. Cette opposition est en instance. Etant donné que Monsieur A a toujours acheté P, et qu'il n'était plus intéressé par les méthodes de fabrication de P, l'opposition a été limitée à la revendication 1.

Il n'existe pas d'autre opposition et le délai prévu pour la formation d'une opposition a expiré.

Monsieur A est décédé au cours de la procédure d'opposition.

Son unique héritier, Monsieur H, peut-il devenir partie à la procédure d'opposition?

Dans l'affirmative, l'opposition peut-elle être étendue pour qu'elle couvre la méthode de production de P ?

Question 7

(4 points)

Vous avez reçu une décision des chambres de recours selon laquelle la demande de brevet européen de votre client portugais désignant tous les Etats contractants était rejetée. La demande a été déposée sans qu'une priorité n'ait été revendiquée. Lorsque vous informez votre client de cette décision, il vous demande s'il pourrait néanmoins obtenir une protection pour l'objet de cette demande au Portugal.

Quelles démarches proposez-vous ?

Question 8

(5 points)

Par décision passée en force de chose jugée d'un tribunal national en date du 11.02.2003, il a été statué que votre client est en droit de se voir délivrer un brevet européen sur la base de la demande de brevet européen A déposée par un tiers. Votre client a l'intention de déposer une nouvelle demande de brevet européen en rapport avec l'invention de la demande A.

- a) Si la demande A est en instance,
- i) votre client serait-il autorisé à ajouter des modes de réalisation supplémentaires de son invention à cette nouvelle demande de brevet européen ?
 - ii) votre client devrait-il acquitter des taxes annuelles pour l'année pendant laquelle la nouvelle demande de brevet européen a été déposée et pour toute année précédente ?

- b) Si la demande A n'est plus en instance :

Votre client serait-il admis à déposer une nouvelle demande de brevet européen ?

Question 9

(6 points)

Le Dr. Feelgood a déposé auprès de l'OEB une demande PCT sans revendiquer de priorité. L'unique revendication indépendante concerne une méthode selon laquelle un implant est inséré dans le coeur d'un patient. L'implant proprement dit est divulgué dans la description et est considéré comme nouveau et révolutionnaire par le Dr. Feelgood.

Hier, le Dr. Feelgood a reçu une déclaration au titre de l'article 17(2)(a)(i) PCT.

Le Dr. Feelgood vous pose les questions suivantes :

- a) si, conformément au PCT ou à la CBE, il a droit à un remboursement partiel ou intégral de la taxe de recherche internationale ; et
- b) si et comment, il pourrait obtenir un brevet européen sur la base de sa demande ?

Question 10

(3 points)

Une société néerlandaise a valablement déposé une première demande de brevet national en Thaïlande.

Lui serait-il possible de revendiquer valablement une priorité fondée sur cette demande lors du dépôt d'une demande PCT ultérieure ?

2002

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

**Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 29 août 2001, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2002**

1. Conformément à la règle 85(1)
CBE, les délais qui expirent un jour
où l'un au moins des bureaux de
réception de l'OEB n'est pas ouvert
pour recevoir le dépôt des pièces
(jours de fermeture) sont prorogés
jusqu'au premier jour suivant où tous
les bureaux de réception sont ouverts
pour recevoir ce dépôt et où le
courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB
à Munich, à La Haye et à Berlin ne
seront ouverts ni le samedi, ni le
dimanche, pour recevoir le dépôt des
pièces. Les autres jours de fermeture
au cours de l'année 2002 sont
énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	FEVRIER D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	MARS D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
AVRIL D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	MAI D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JUIN D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
JUILLET D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AOÛT D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEPTEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
OCTOBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	NOVEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DECEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Tage/Days/Jours 2002		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.02	x	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	29.03.02	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	01.04.02	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.02		x	
Maifeiertag - May Day - Fête du travail	01.05.02	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	09.05.02	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	20.05.02	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	30.05.02	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.02	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.02	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.02	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.02	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.02	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.02	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.02	x	x	x

2003

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

**Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 10 octobre 2002, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2003**

1. Conformément à la règle 85(1)
CBE, les délais qui expirent un jour
où l'un au moins des bureaux de
réception de l'OEB n'est pas ouvert
pour recevoir le dépôt des pièces
(jours de fermeture) sont prorogés
jusqu'au premier jour suivant où tous
les bureaux de réception sont ouverts
pour recevoir ce dépôt et où le
courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB
à Munich, à La Haye et à Berlin ne
seront ouverts ni le samedi, ni le
dimanche, pour recevoir le dépôt des
pièces. Les autres jours de fermeture
au cours de l'année 2003 sont
énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER							FEVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1								1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29
														30	31					
AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30					
JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2			1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
							31													
OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1			1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			
							30													

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr – New Year's Day – Nouvel An	01.01.2003	x	x	x
Heilige Drei Könige – Epiphany – Epiphanie	06.01.2003	x		
Karfreitag – Good Friday – Vendredi Saint	18.04.2003	x	x	x
Ostermontag – Easter Monday – Lundi de Pâques	21.04.2003	x	x	x
Nationalfeiertag – National Holiday – Fête nationale	30.04.2003		x	
Maifeiertag – May Day – Fête du Travail	01.05.2003	x	x	x
Tag der Befreiung – Liberation Day – Journée de la Libération	05.05.2003		x	
Christi Himmelfahrt – Ascension Day – Ascension	29.05.2003	x	x	x
Pfingstmontag – Whit Monday – Lundi de Pentecôte	09.06.2003	x	x	x
Fronleichnam – Corpus Christi – Fête-Dieu	19.06.2003	x		
Mariä Himmelfahrt – Assumption Day – Assomption	15.08.2003	x		
Tag der Deutschen Einheit – Day of German Unity – Fête nationale	03.10.2003	x		x
Heiliger Abend – Christmas Eve – Veille de Noël	24.12.2003	x	x	x
1. Weihnachtstag – Christmas Day – Noël	25.12.2003	x	x	x
2. Weihnachtstag – Boxing Day – Lendemain de Noël	26.12.2003	x	x	x
Silvester – New Year's Eve – Saint-Sylvestre	31.12.2003	x	x	x